



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°3 AU MARCHÉ 2024010
RELATIF A LA MAINTENANCE DES
APPLICATIFS CIRIL HEBERGÉS : CIVIL NET
FINANCES, CIVIL NET RH ET PRESTATIONS
ASSOCIEES**

**DÉCISION N° DM-26-168
EN DATE DU 13 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-224 en date du 31 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire ;

VU la décision municipale n°DM-23-481 du 27 décembre 2023 relative au marché de la maintenance des applicatifs CIRIL hébergés : Civil net Finances ; Civil net RH et prestations associées ;

CONSIDÉRANT le besoin d'optimiser les applicatifs Civil Net Finances et Civil Net RH et d'intégrer le module de la Gestion Avancée des Marchés (GAM) ;

CONSIDÉRANT les coûts d'installation et de maintenance de la mise en place du module de la Gestion Avancée des Marchés ;

CONSIDÉRANT l'intégration du module GAM et les modifications de l'article 5 de l'acte d'engagement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CIRIL GROUP S.A.S sis au 49 avenue Albert Einstein, à Villeurbanne (69603), représentée par Monsieur Amaël GRIVEL, en qualité de président, l'avenant n°3 du marché n°2024010 relatif à la maintenance des applicatifs CIRIL hébergés : Civil net Finances ; Civil net RH et prestations associées.

Le présent avenant concerne l'intégration du module de la gestion Avancée des Marchés et présente les modifications des articles 5.1 et 5.2 comme suit :

- Article 5.1 : l'ajout du montant annuel de 576,00 € HT pour la maintenance du module Gestion Avancée des Marchés.

Le montant global, annuel de la maintenance passe de 51 500,00 € HT à 52 076,00 € HT.

- Article 5.2 : l'ajout des lignes supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) :

Désignation	Prix unitaire € HT	Montant € TVA 20%	Montant € TTC
Mise en place de module	475,00	95,00	570,00
Droit d'utilisation du module GAM	3 040,00	608,00	3 648,00
Formation sur site : Gestion Avancée des Marchés	1 163,75	232,75	1 396,50

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la
mémoire et de l'administration générale,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécurse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260513-lmc1H14212H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/05/2026
Date de Publication : 13/05/2026